



Les espaces de travail

« On est obligés de faire entrer l'armoire en marche arrière »

Lors de tout projet de création, aménagement ou ré-aménagement des lieux de travail, la prévention des risques professionnels, l'amélioration des conditions de travail passent par l'intégration des besoins des utilisateurs le plus en amont possible du projet. Le non-respect de cette étape préventive peut, par la suite, entraîner des surcoûts par la mise en œuvre d'actions correctives.

➤ Effets

- **sur l'activité**
 - faiblesse de l'utilisation du matériel d'aide à la manutention
 - encombrement des lieux de passage, de stockage
 - détérioration du mobilier souvent déplacé
 - dysfonctionnements dans la gestion des flux et des stocks
 - restriction de l'autonomie des patients
 - problèmes de confidentialité, d'hygiène, de bruit
 - perte de temps
 - diminution de la qualité du service, de l'efficacité
 - croisement des circuits sale/propre
- **sur la personne**
 - distance parcourue
 - contraintes physiques
 - augmentation de la charge mentale
 - risques de chûtes

➤ Facteurs

Le facteur déterminant de la configuration et de l'aménagement des espaces de travail est la prise en compte des flux de personnes et de matériels, en qualité et en quantité,

- **dans chaque espace de travail**
- **dans la répartition des locaux au sein du service, de l'établissement.**

➤ Locaux

- **Chambre & liberté de mouvement**
 - analyser l'aménagement de la chambre (y compris du [matériel](#))
 - calculer la surface des chambres dans la mesure des différentes activités qui s'y déroulent (transfert de patients, visites, nettoyage...)
 - ne pas placer un lit contre un mur
 - laisser l'accès libre aux fenêtres
 - penser au système sur rail si les chambres sont exigües
 - valider les différents accès (couloir, toilettes) : largeur/hauteur des portes, à partir des pathologies les + lourdes (utilisation brancard, chaise roulante, lève-malade)



- **Couloir & optimisation des déplacements**
 - prendre en compte l'activité (flux de personnel, patients, matériels) pour calculer la largeur
 - étudier la répartition des locaux desservis par le couloir en fonction de leur fréquentation et des nécessités : proximité, respect des circuits
 - points stratégiques au centre : salle de soins, stockage des produits et matériels utilisés au quotidien par l'ensemble du personnel,
 - bureau et salle d'accueil à l'entrée du service,
 - pas de croisement propre/sale,
 - attribution des chambres selon sectorisation par pathologie
 - installer des portes à ouverture automatique
 - éviter les dénivelés, les angles droits
- **Toilettes, salle de bains & gain de temps**
 - favoriser l'accompagnement des patients en perte d'autonomie
 - espace nécessaire au soignant autour du chariot douche, des toilettes,
 - possibilité de circulation avec le fauteuil roulant jusqu'à la salle de bains,
 - hauteur des toilettes > 50 cm,
 - dimension toilettes pour handicapés :
hors tout obstacle et hors débattement de porte: 0,80 mètre x 1,30 mètre
- **Lieu de stockage, office & réduction des contraintes posturales**
 - recenser les produits et matériels à stocker, leurs spécificités, le lieu de leur utilisation (chariots, armoires de linge, produits d'entretien, ... séparation propre/sale)
 - prévoir le volume de stockage nécessaire pour couvrir les besoins (↘ encombrement des lieux non adaptés)
 - éviter les lieux de stockage multiples, sauf besoins spécifiques : propre/sale (↘ déplacements)
 - optimiser le temps de recherche d'un produit (zone prévue pour chacun, facilité de l'inventaire)
 - adapter la fréquence des dotations à l'espace de stockage disponible
 - établir une hiérarchie des produits à stocker (hauteur selon la fréquence d'utilisation)
 - zone d'atteinte recommandée : 0,7 à 1,2 m - mini : 0,40 m / maxi : 1,6 m
 - objets lourds : 0,8 à 1 m
 - envisager des stockages verticaux rotatifs pour les produits qui le permettent.
- **Lieu de relève & sécurisation**
 - veiller aux caractéristiques de la pièce destinée à accueillir les relèves :
 - lieu calme, propice à la concentration,
 - lieu spacieux permettant à tous les participants d'être assis, de prendre des notes, d'ouvrir les dossiers à consulter
- **Poste de travail & confort de travail**
 - éviter des plans de travail de hauteur différente pour une même activité
 - privilégier les zones de confort pour l'emplacement des éléments les plus utilisés
 - étudier la posture la plus adaptée (assis, debout)
 - prendre en compte les [ambiances physiques](#)

- **Bureau d'accueil, salle d'attente, salle à manger, salle du personnel & respect**
 - analyser le flux prévisible dans les parties communes = les dimensionner
 - veiller à préserver la confidentialité des échanges dans les salles accueillant les patients et leur famille

- **Sols**
 - choisir les revêtements de sols des différents espaces en fonction des contraintes
 - hygiène,
 - nettoyage,
 - roulement des chariots,
 - efforts de poussée/traction,
 - bruit,
 - usure,
 - risques de chute
 - sols sans ressaut, sans jointures, avec pouvoir de glissance adapté

➤ Points de vigilance

- pentes
- angles
- largeurs
- hauteurs
- matériaux
- configuration
- zones de stationnement
- zones de circulation
- circuits
- nombre d'intervenants (médecins, soignants, personnel d'entretien)

➤ Mesures – Normes*

- **surface bureaux**

Pour un bureau occupé par une personne	Surface (en m ²)
Mobiliers	
bureau (1,2 m x 0,8 m)	0,96
matériel informatique	0,64
siège 1	1
siège visiteur	0,8
armoire rangement	0,6
débattement devant l'armoire	0,6
débattement pour déplacer le siège	1,2
plan pour déposer les documents prioritaires	0,6
Circulation à l'intérieur du bureau largeur du passage = 0,8 m longueur du passage = 3,6 m (soit la longueur totale du mobilier)	2,88
Communication	0,50
Total	9,78

Pour un bureau occupé par deux personnes	Surface (en m ²)
Mobiliers (2 x 6,4 m ²)	12,8
Circulation à l'intérieur du bureau	2,88
Évacuation (3,6 m x 1,5 m, soit la longueur totale du mobilier)	5,40
Communication (2 x 0,5 m ²)	1
Total	22,08

(adapté de la norme X35-102, 1998).

- **Largeur des voies de circulation**

	Circulation à sens unique	Circulation à double sens
Piéton seul	0,80 m*	1,50 m
Piéton utilisant un engin de manutention	(Largeur de l'engin ou largeur de la charge) + 1,00 m	(Largeur des 2 engins ou largeur des 2 charges) + 1,40 m
Cheminement pour personne en fauteuil roulant	1,40 m	1,60 m

* Cette valeur est portée à 0,90 m dans le cas où le passage est une issue de secours en cas d'incendie.

- **Dégagements praticables pour personne en fauteuil roulant**

(arrêté du 27 juin 1994).

- largeur minimum des cheminements : 1,40 m
- longueur minimum des paliers de repos, devant chaque porte, en haut et en bas de chaque plan incliné et à l'intérieur de chaque sas : 1,40 m hors débattement des portes.

- **Pourcentage de pente**

- la pente transversale doit être la plus faible possible tout en favorisant l'évacuation latérale de l'eau en cas de pluie ; en cheminement courant, le dévers est aussi fonction de la nature et des qualités d'adhérence du revêtement employé
- la pente sera de l'ordre de :
 - 1,5 à 2 % pour le béton ou l'asphalte,
 - 2 à 3 % pour l'enrobé.

* **Attention** : l'ergonomie est une discipline complexe, non normative. Les normes indiquées ci-dessous ont un caractère limité d'application ; elles doivent être utilisées sous certaines conditions, considérées comme une approche de base.

Les mesures doivent être complétées par la prise en compte de chaque situation de travail :

- le poste de travail est-il adapté à la personne qui l'occupe (à ses caractéristiques, à ses compétences),
- le poste de travail est-il adapté au travail que la personne effectue (à ses mouvements, aux raisonnements qu'elle développe en l'exerçant).

➤ Outils

- schéma des déplacements ↕
- diagramme des flux
- podomètre
- simulation de l'activité sur une maquette
- analyse de la charge physique de travail

➤ Améliorations

- **sur l'activité**
 - optimisation de l'espace
 - accroissement de l'efficacité du personnel
 - meilleure qualité de service
 - réduction du risque de chûtes pour les patients
- **sur la personne**
 - amélioration du confort de travail
 - diminution des contraintes posturales
 - réduction des déplacements, des efforts, des chûtes

Remarques

En 2003, selon la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), les accidents de plain-pied ont représenté au sein du régime général de la Sécurité sociale :

- **23% des accidents avec arrêt ;**
- **20% des accidents ayant entraîné une incapacité permanente ;**
- **19 décès.**

Sources et ressources documentaires

Dossiers INRS :

- Conception des lieux et des situations de travail : www.inrs.fr/dossiers/conception.html
- Comment concevoir et aménager des postes de travail : www.inrs.fr/dossiers/conceptionposte.html

IRSST (Site web et jeu interactif) :

- Attention plancher glissant : <http://www.irsst.qc.ca/plancher-glissant/index1.html>